

Arrêté du 24-04-2024 n°2024-38

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
ARRDT. DE CARPENTRAS  
CANTON DE PERNES LES FONTAINES

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE BLAUVAC

ARRETE PORTANT  
Réglementation de circulation pour cause de travaux

N° 2024-38  
Du 24-04-2024

Le Maire de la commune de Blauvac,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;  
Vu le Code de la route ;  
Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;  
Vu la demande d'arrêté de permission de voirie de l'entreprise **INEO RESEAUX SUD** représentée par **PERSEGOL Nathan**, située 463, rue Maréchal Juin à **PONT-SAINT-ESPRIT (30134)** du 24-04-2024 ;  
Considérant les travaux d'enfouissement des réseaux électriques qui auront lieu entre le 02-05-2024 et le 15-10-2024 au hameau des Gauchers à Blauvac,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;  
Vu l'intérêt général ;

ARRETE

**Article 1.** La circulation des véhicules légers et lourds sera réduite avec un empiètement de la chaussée, entre le 02-05-2024 et la fin des travaux au hameau des Gauchers (chemin de la Montagne et chemin de la Grand Combe), à Blauvac ;

**Article 2.** Le stationnement des véhicules légers et lourds sera interdit ;

**Article 3.** Le dépassement des véhicules légers et lourds sera interdit ;

**Article 4.** La vitesse sera réduite à 50 km/h ;

**Article 5.** M. le commandant de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Blauvac, le 24-04-2024  
Le Maire  
M.RASPAIL Max

Affiché le 24-04-2024

Notifié : - au groupement de gendarmerie de Mormoiron  
-à l'entreprise

